

**NOTES POUR L'AUDITION
AU CLUB PARLEMENTAIRE
POUR LA PROTECTION ET L'ETUDE DES SOLS
PALAIS BOURBON, PARIS
5^{ème} Bureau**

1^{er} Mars 2016, de 17 heures à 18 heures 30
Entrée : 126 rue de l'Université, 75007 Paris dès 16h45

**Neutralité en matière de dégradation des terres,
sécurité alimentaire et des personnes
(LDN, food security and people safety)**

Objectif de l'audition

Présenter la stratégie partenariale internationale animer pour atteindre l'objectif de neutralité de la dégradation des terres à l'horizon 2030, objectif recommandé à Rio+20, entériné à la COP12, confirmé à la COP21 et inscrite dans les ODD 2015-2030.

Une problématique mondiale

En raison de son ampleur à l'échelle mondiale, la dégradation des terres est devenue un enjeu global tant du point de vue de la sécurité alimentaire que de la protection de la biodiversité et que l'équilibre du climat.

Quelques chiffres clés en matière de dégradation des terres

- 25% des terres du globe sont fortement dégradées ou subissent un taux élevé de dégradation [dont 50% de terres agricoles].
- Près de 12 millions d'hectares disparaissent chaque année.
- Près de 40% des émissions de gaz à effet de serre trouvent leur origine dans les changements d'affectation des sols et à leur dégradation (25%) et dans les émissions directes des systèmes agricoles et d'élevage à haute intensité en énergie fossile et intrants chimiques de synthèse (engrais azotés, biocides)
- 99,7% de l'alimentation humaine provient de la terre
- Plus de 90% de la biodiversité est réputée contenue dans les sols¹ forestiers, prairiaux et cultivés durablement
- Au cours des 25 années à venir, la dégradation des terres pourrait réduire la production vivrière mondiale d'une valeur allant jusqu'à 12%, d'où une augmentation possible de 30% du prix mondial des denrées alimentaires.

¹ Bernard Chevassus-au-Louis (2016), la biodiversité c'est maintenant !

- D'ici 2020, 60 millions de personnes pourraient quitter les zones les plus arides de l'Afrique subsaharienne pour se diriger vers l'Afrique du Nord et l'Europe.

Dégradation des terres et changement climatique

Le changement climatique augmente et continuera d'augmenter les risques de dégradation des terres dans les régions sèches avec pour conséquence :

- L'augmentation des phénomènes extrêmes (sécheresses et inondations),
- Le développement des conflits pour l'utilisation des ressources naturelles,
- L'accroissement de l'insécurité alimentaire,
- Les migrations environnementales – climatiques en particulier - et alimentaires.

A son tour la dégradation des terres entraîne :

- La réduction des capacités de stockage du carbone,
- La diminution des capacités d'atténuation et d'adaptation conduisant à augmenter le changement climatique.

Dégradation des terres et vulnérabilité des populations

En dehors du phénomène de migration, nous observons que dans les pays les plus touchés par la dégradation des terres, la sécheresse extrême et la désertification, la situation de l'insécurité des personnes y est de plus en plus sensible. En effet, la migration demeure une option pour ceux qui ont les moyens de partir, pour les autres, si aucun soutien ne leur est apporté d'une façon ou d'une autre, la tentation est grande de s'engager dans des voies sans issues où ils pensent trouver une meilleure situation. Cela se traduit souvent par le choix de l'extrémisme.

Un exemple récent, en est la situation autour de la région du Lac Tchad. En seulement 5 ans, cet espace est devenu le lieu de concentration des terroristes de Boko Haram. Les abords du Lac Tchad avaient servi jusqu'à présent comme une ressource naturelle fertile à partir de laquelle durant les périodes sèches, les populations rurales du Niger, du Tchad, du Cameroun et du Nigeria qui vivent autour du lac pouvaient tirer des ressources pour leur survie. Non seulement ces populations ont augmenté rapidement passant de 22 millions en 1991 à 38 millions en 2012, mais le Lac Tchad lui-même est aussi soumis à une pression intense due à des causes naturelles (sécheresse prolongée, désertification) et humaines ayant conduit à son assèchement. Au point que d'une couverture estimée à quelques 25000 Km² en 1963, le Lac ne couvre aujourd'hui que quelques 1400 Km² (ce sont les chiffres de 2001). Comme conséquence, l'agriculture irriguée y est de plus en plus difficile alors que la demande de production alimentaire est sans cesse croissante. Les populations qui vivent autour du Lac sont de plus en plus pauvres et de plus en plus marginalisées.

Les conflits autour des ressources naturelles voient le jour un peu partout où la sécheresse sévit (Erythrée, Mali, Nigeria, Syrie...).

En 2012, il y avait 7,5 millions de migrants en Afrique de l'Ouest, 1,4 million en Europe et 0,5 million en Amérique du Nord, selon l'OCDE.

Il est estimé que d'ici 2020, 60 millions de personnes pourraient quitter les zones les plus arides de l'Afrique subsaharienne pour se diriger vers l'Afrique du Nord et l'Europe.

Il est donc indispensable d'agir !

Une nécessité : remettre en état les sols dégradés pour préserver le capital naturel, assurer la sécurité alimentaire et des personnes et atténuer le changement climatique

En restaurant 12 millions d'hectares de terres par an sur 10 ans (2020 – 2030), le potentiel d'atténuation sera de 3.33 Gt eq CO₂ d'ici 2030 via une réduction des émissions et une meilleure fixation du carbone par les sols et la biomasse. Ceci contribuerait à réduire de plus de 25% l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions.

Des sols sains peuvent stocker jusqu'à 50 à 300 tonnes par hectare soit 180 à 1 100 tonnes de CO₂. Le coût de la remise en état des terres est environ de 225 € par hectare.

Le coût de l'atténuation est en moyenne inférieur à 20 € par tonne.

Le prix du carbone détermine le potentiel économique mondial d'atténuation basée sur la terre. Plus ce prix est élevé, plus le potentiel est important :

- 0 à 20 \$ E.U par t CO₂e : 1 500 à 1 600 Mt CO₂/an (~ 3,0% des émissions mondiales)
- 0 à 50 \$ E.U par t CO₂e : 2 500 à 2 700 Mt CO₂/an (~ 4,5% des émissions mondiales)
- 0 à 100 \$ E.U par t CO₂e : 4 000 à 4 300 Mt CO₂/an (~ 7,5% des émissions mondiales)

Restaurer les terres contribuerait ainsi massivement à atténuer le changement climatique par la séquestration de carbone, à préserver voire restaurer la biodiversité et à assurer la sécurité alimentaire et de ce fait, à diminuer les sources de conflits et assurer la sécurité des personnes.

Une solution innovante : la neutralité en matière de dégradation des terres

On peut définir la neutralité en matière de dégradation des terres comme un état où les ressources terrestres saines et productives nécessaires pour soutenir les services écosystémiques restent stables ou augmentent à des échelles temporelles et spatiales données.

En d'autres termes : Où vous dégradez, vous restaurez !

La NDT est une réponse à la réalisation de l'objectif 15² et sa cible 15.3³ des Objectifs de Développement Durable.

Qui vise à :

- Réduire le taux de dégradation des terres peu ou pas dégradées
- Compenser les nouvelles dégradations par la restauration des terres dégradées

Dans le but de :

- Réduire voire éviter la dégradation des terres productives
- Restaurer la productivité des terres dégradées et leur résilience
- Eviter les pertes massives de biodiversité
- Eviter un changement climatique irréversible

Un défi à relever sur tous les fronts pour atteindre la neutralité en termes de dégradation des terres à l'horizon 2030, dans le cadre des ODD 2015-2030

- a. **Arrêt de la déforestation** non compensée par des retours à l'état naturel de surfaces équivalentes, notamment dans les zones tropicales humide, subhumides et sèches.
- b. **Arrêt du retournement des prairies naturelles** qui stockent autant sinon plus de carbone, produisent autant de biomasse de façon durable et dont les sols hébergent une micro-biodiversité équivalente à celles des sols forestiers.
- c. **Evitement de l'artificialisation des zones humides** et au moins minimisation des impacts négatifs sur le maintien de la biodiversité qu'elles hébergent, en lien avec la Convention de RAMSAR.
- d. **Maintien des 1,3 milliards d'hectares de terres agricoles fertiles actuellement utilisées en conditions de production durable**, c'est-à-dire sans érosion ni perte de potentiel productif pouvant conduire à l'acidification, la salinisation entre autres formes de dégradation et de pollution à caractère prolongé voire permanent...
- e. **Mise en place de politique de gestion durable des terres**, incluant des contraintes renforcées aux promoteurs, porteurs et opérateurs de projets d'aménagement urbain, d'infrastructure, d'exploitation minières ayant un effet direct ou indirect sur les écosystèmes naturels ainsi que les agroécosystèmes et un impact négatif et pérenne sur la quantité et qualité des terres disponibles pour la couverture durable des besoins humains.

² Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

³ À l'horizon 2020, lutter contre la désertification et restaurer les terres et les sols dégradés, y compris les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et viser un monde neutre en termes de dégradation des terres

- f. **Mise en œuvre des alternatives aux systèmes agricoles hyper-intensifs et non durables en monoculture sur des surfaces trop importantes sans couloirs biologiques** pouvant permettre une cicatrisation par le couvert végétal et animal associé environnant. L'extension de ces surfaces en monoculture est actuellement en forte augmentation du fait d'une demande accrue de céréales et d'oléo protéagineux, principalement pour l'alimentation des animaux en système de production industrielle et pour la production de biocarburants.
- g. **Réhabiliter en priorité les terres dégradées** pour les rendre aux écosystèmes naturels et chaque fois que possible à la production agricole durable, ce qui concerne environ 200 millions d'hectares globalement – soit 15% des surfaces cultivées – en augmentation de 12 millions d'hectares par an.
- h. **Assoir une stratégie combinant l'évitement de toute nouvelle dégradation, la réduction voire la compensation si elle est locale, c'est-à-dire à proximité immédiate des zones à aménager, associée à la réhabilitation de terres déjà dégradées.**

La stratégie internationale vers la neutralité en termes de dégradation des terres

Elle repose sur :

- **La Convention en tant que vecteur juridique :**
 - Une des 3 conventions de Rio 1992, socles du droit,
 - Un rôle affirmé de porteur d'alerte sur le sujet de la dégradation des terres à Rio+20, de leader mandaté par la COP12, Ankara 2015 et confirmé en Mars par l'ONU dans le cadre des ODD 2015-2030,
 - La terre comme socle/support/objet commun de la CNULD, de la CNUDB et de la CCNUCC,
 - Un nombre croissant de pays signataires de la convention non tropicaux ou arides se déclarent affectés par la dégradation des terres, comme l'Irlande, la Hongrie, la Roumanie, l'Autriche,
 - Un grand pays industrialisé, l'Australie se déclare affecté,
 - L'appui de la France qui pourrait jouer un rôle fondamental au plan de l'EU et de la PAC.
- **Le Mécanisme Mondial de la CNULD comme instrument opérationnel** en plein développement, porté par une dynamique revitalisée par l'objectif de la Neutralité en termes de dégradation des terres :
 - Le Programme d'appui au ciblage de la NDT
 - Une initiative d'envergure : la Grande Muraille Verte
 - Le Fonds d'Impact pour la NDT

Situation de la France

La France n'échappe pas à la dégradation des terres et en particulier des terres agricoles :

- Le littoral méditerranéen français est soumis à des problèmes de dégradation des terres
- De manière globale, à l'échelle de la métropole, l'érosion des sols en France affecte 5.5 millions d'hectares de terres agricoles
- 66% des terres arables sont selon l'INRA objet d'une forme au moins de dégradation
- 90% des sols artificialisés entre 2000 et 2006 proviennent de zones agricoles dont plus d'un tiers (34.8%) sur les sols ayant les meilleures potentialités agronomiques
- L'équivalent d'un département disparaît tous les 10 ans sous la pression de l'urbanisation
- En 20 ans, le déstockage du carbone induit par la mise en culture (1 t /ha/an) est deux fois plus rapide que le stockage résultant de l'abandon de la culture au profit de prairies ou de forêts.

Dès juin 2014, le CSPNB⁴ a approuvé la considération croissante des sols et a soutenu l'urgence de la mise en place de politiques concertées permettant leur protection et leur gestion durable. Il recommande :

- d'appliquer l'objectif de « taux nul de dégradation des terres et du sol » en considérant les sols comme une entité spécifique des terres émergées.
L'ensemble des fonctions des sols, y compris les fonctions de régulation doit être pris en compte dans cet objectif qui doit s'appliquer à l'ensemble des régions du monde y compris les zones tempérées dont la France,
- de mobiliser pour atteindre cet objectif ambitieux des actions d'évitement et de réduction des dégradations, de restauration des sols dégradés, et le cas échéant, de compensation, en veillant aux impacts des sols sur les autres composantes de l'écosystème,
- de mettre en place en France une politique cohérente et ambitieuse sur les sols, qui pourrait prendre la forme d'une stratégie nationale de protection et de gestion durable des sols.

La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages vient d'être votée par le Senat le 26 janvier 2016 : **c'est une grande étape pour contribuer à la NDT.**

Elle prévoit entre autres de **renforcer les outils à destination des maîtres d'ouvrages** pour les aider à **réaliser leurs projets tout en évitant, réduisant voire compensant les atteintes à l'environnement.** Dans ce cadre, cette mesure concerne en particulier la préservation des espèces protégées et de leurs habitats afin tout d'abord d'éviter et réduire au maximum toute dégradation de la biodiversité. Si des dommages irréversibles devaient être causés, ils seraient alors compensés par la préservation et la gestion d'espaces naturels équivalents ou la restauration d'espaces naturels dégradés.

⁴ Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité

Ceci contribuera en partie à atteindre l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres tout en contribuant au maintien du stock de carbone des sols français dans les zones naturelles (prairies, zones humides...).

Mais qu'en est-il des terres agricoles qui connaissent une forte dégradation liée à la fois à la diminution de la qualité des sols (diminution de la fertilité, perte de biodiversité) et à la perte définitive des terres au profit d'aménagements divers ?

La loi sur la biodiversité devrait donc être complétée pour faire en sorte que **les terres productives soient aussi comprises dans le périmètre.**

Un exercice à faire en France :

Objectif :

- ⇒ **Renforcer l'engagement de la France en matière de NDT**, en tant qu'Etat-membre des Nations Unies, membre permanent du Conseil de Sécurité et partie-prenante influente des 3 conventions Rio (Climat, Biodiversité et Désertification), grand pays agricole affecté par la dégradation de ses terres arables (66% de la surface selon l'INRA) et leader de l'EU et de sa PAC et promoteur de l'initiative 4 pour mille.

Comment faire concrètement

- ⇒ **Renforcer l'intégration de la neutralité de la dégradation des terres** dans les politiques agricoles, forestières, d'aménagement du territoire, de l'eau, du tourisme... afin d'augmenter et stabiliser le taux de carbone dans les sols et les préserver de la dégradation par le développement de bonnes pratiques (agro-écologie, agriculture de conservation, gestion durable des forêts...).
- ⇒ **Assurer les synergies avec l'Initiative 4 pour mille** en vue de développer des actions concrètes sur le terrain au bénéfice des agriculteurs et des éleveurs pour une meilleure gestion du carbone des sols.

Bénéfices attendus :

- Préservation des sols riches en carbone
- Restauration et augmentation de la capacité de stockage du carbone dans les sols ayant pour corollaire l'augmentation de leur fertilité et de leur résilience
- Atténuation des effets du changement climatique (émissions de GES)
- Préservation voire restauration de la biodiversité des sols
- Lutte contre la précarité / pauvreté
- Résilience et adaptation des agriculteurs et éleveurs aux dérèglements climatiques
- Diminution des conflits en lien avec les difficultés économiques rencontrées dans les exploitations
- Production alimentaire saine et en adéquation avec les besoins
- Sécurité alimentaire
- Maintien voire création d'emplois

En conclusion

Le soutien de la France est primordial, non seulement par ;

- **son engagement passé, présent et futur** en tant que force scientifique (l'IRD et l'INRA/CIRAD seront présents) notamment sur la GMV et le nouveau programme 4 pour Mille,

mais aussi

- **comme bailleur direct** au travers de l'AFD, de ses ONGs internationales, de ses contributions bilatérales (FFEM) et multilatérales (GEF).

En se déclarant affectée par la dégradation des terres, la France pourrait être le moteur d'une dynamique internationale positive à travers la définition d'un plan européen et global en matière de NDT avec tous les bénéfices qu'une telle approche sous-tend : adaptation et d'atténuation du changement climatique, préservation de la biodiversité et des services écosystémiques, sécurité alimentaire et des personnes (emploi, conflits).